Image not found or type unknown

Licenciement pour inaptitude

Par **haas**, le **17/06/2014** à **11:01**

Bonjour
Ma question concerne un licenciement accident du travail déclarér inapte par la medecine du travail j ai été convoqué à un entretien préalable le 28/04/2014 depuis cette entretien mon employeur ne ma toujours pas envoyé mon solde de tout compte quel et le délai entre l entretien préalable et le licenciement je ne sais plus quoi faire à savoir que depuis le 28/04/2014 je ne perçois plus rien de l sécurité social merci pour votre réponse
Cordialement
HS

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **08:47**

Bonjour,
Ce qui importe est la notification du licenciement, qui doit intervenir dans les 30 jours du dernier avis d'inaptitude.
Le solde de tout compte, s'il existe, est quérable, c'est à vous d'aller le chercher, et ne peut être établi qu'une fois le licenciement prononcé.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés